

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

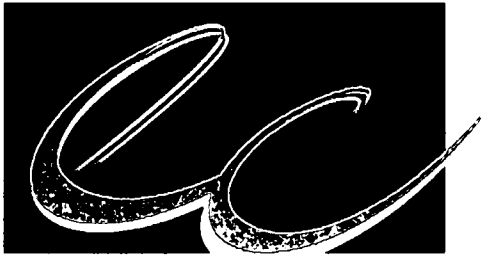
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00485

Numéro SIREN : 893 909 937

Nom ou dénomination : 2FGénérale

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 14512



SARL 2FGENERALE
3 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEA
13700 MARIGNANE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL 2FGENERALE** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	186 632 euros
Chiffre d'affaires :	414 811 euros
Résultat net comptable :	91 262 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Aix-en-Provence
Le 06/02/2023

Signature

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2FGENERALE**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL 2FGENERALE		3 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEA		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		13700 MARIIGNANE					
SIRET		8 9 3 9 0 9 9 3 7 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		11	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	19 044	030	5 062	13 982	15 290
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	19 044	048	5 062	13 982	15 290
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 100	052		2 100	
	Marchandises *	060		062			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	31 208	070		31 208	21 037
		072	424	074		424	2 058
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	138 917	086		138 917	70 805
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	172 649	098		172 649	93 900	
Total général (I + II)		110	191 694	112	5 062	186 632	109 190
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			3 000		3 000
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			300		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			51 388		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			91 262		51 688
	Provisions réglementées	140					
Total I		142	145 950		145 950		54 688
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			17 862		31 676
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		732	22 820		22 826
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176	40 682		40 682		54 502
Total général (I + II + III)				180	186 632		109 190
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 881
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2FGENERALE		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } services * intracommunautaires	215	214		
		217	218	414 811	157 959
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	135	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	414 945	157 959
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	117 180	49 812
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(2 100)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	176 397	41 021
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 102	406
	Rémunérations du personnel *		250	2 162	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	3 642	1 864
	Dotations aux provisions		256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262			
	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	298 382	93 103
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	116 563	64 856
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	(VI)	300	547
		348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	24 754	13 168	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	91 262	51 688
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	91 262
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	24 754	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)		138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)		992		
	ZFA NG (44. quaterdécies)	345			
Investissements outre-mer	344				
Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
Zones de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		993			
dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	649				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	116 016	354
		Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	116 016	372
		Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 2FGENERALE		Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 791	442		444		446	6 791				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	8 000	462	982	464		466	8 982				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 363	472	1 898	474	991	476	3 271				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	17 154	492	2 881	494	991	496	19 044				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	763	532	1 051	534		536	1 814				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	920	552	1 674	554		556	2 594				
	Autres immobilisations corporelles	560	181	562	917	564	444	566	654				
TOTAL		570	1 864	572	3 642	574	444	576	5 062				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5	991	444	547		(547)								
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	991	580	444	582	547	584	586	(547)	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579				Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL							596	(547)	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 2FGENERALENéant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	44 651
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	28 163
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2FGENERALE		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		414 811
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	414 811
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		135
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		2 100
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	2 235
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		268 688
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		12 109
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	280 797
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	136 249
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	136 249
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		414 811
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 8|9|3|9|0|9|9|3|7|0|0|0|1|1|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2FGENERALE

ADRESSE (voie) 3 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEA

CODE POSTAL 13700

VILLE MARIIGNANE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FREITAS Prénom(s) Anthony
Nom marital FREITAS % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1 500
Naissance : Date 04031989 N° département 13 Commune MARIIGNANE Pays FRANCE
Adresse : N° 3 Voie Bd Georges Clémenceau
Code postal 13700 Commune MARIIGNANE Pays

Titre (2) M Nom patronymique FREITAS Prénom(s) Jérémy
Nom marital FREITAS % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1 500
Naissance : Date 14071990 N° département 13 Commune MARIIGNANE Pays FRANCE
Adresse : N° 3 Voie Bd Georges Clémenceau
Code postal 13700 Commune MARIIGNANE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2

N° SIRET 8 9 3 9 0 9 9 3 7 0 0 0 1 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2FGENERALE

ADRESSE (voie) 3 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEA

CODE POSTAL 13700 VILLE MARIGNANE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2FGENERALE

SARL au capital de 3 000,00 euros

Siège Social : 3 Boulevard Georges Clémenceau – 13700 Marignane

Immatriculée au R.C.S. d'Aix-en-Provence sous le n° 893 909 937

Ci-après la « Société »

<p>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023 STATUANT NOTAMMENT SUR LES COMPTES DES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022</p>

L'an 2023 et le 30 juin à 14 heures, l'assemblée générale des associés s'est présentée au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents, qui demeurera annexée au présent procès-verbal.

Sont présents :

- **Monsieur Jérémy FREITAS**, né le 14 juillet 1990 à Marignane, demeurant au 3 boulevard Georges Clémenceau – 13700 Marignane, marié avec Madame Candice DIBETTA, associé propriétaire de 1 500 parts sociales de la Société, numérotées de 1 à 1 500 ;
- **Monsieur Anthony FREITAS**, né le 4 mars 1989 à Marignane, demeurant au 3 boulevard Georges Clémenceau – 13700 Marignane, célibataire, associé propriétaire de 1 500 parts sociales de la Société, numérotées de 1 501 à 3 000 ;

Sur les 3 000 parts sociales composant le capital de la Société.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jérémy FREITAS, en qualité de Co-Gérant de la Société, préside la séance.

Les Gérants déposent sur le bureau et mettent à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'assemblée.

Les Gérants déclarent que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions

L'assemblée générale, sur leur demande, donne acte de leur déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à se prévaloir, en tant que de besoin, du défaut de convocation et de communication des documents dans les délais prescrits ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement ;
- Approbation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

RESOLUTIONS TENANT A LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Connaissance prise du rapport des Gérants, les associés renoncent, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente séance et de communication au siège social des documents relatifs à ladite séance prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société dans les délais prescrits par ces dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il n'a jamais été procédé à une quelconque distribution de dividendes.

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires donne quitus aux Gérants de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'assemblée générale propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **91 262,00 euros** de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 91 262,00 euros**

Affectation

- au poste « *Autres réserves* » d'un montant de **91 262,00 €**, portant le poste « *Autres réserves* » à la somme de **142 650,00 €** ;

Répartition après affectation

Ces opérations ont pour effet de porter les « Capitaux propres » de la Société à hauteur de **145 950 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

En application des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires approuve :

- Les charges non déductibles du résultat fiscal sont nulles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les conventions de l'article L223-19 du Code de Commerce visées ci-dessous :

- Bail commercial conclu entre la Société (*preneur*) d'une part, et Messieurs Jérémy FREITAS et Anthony FREITAS (*bailleurs*) d'autre part, en date du 15 février 2021, pour la jouissance d'un local situé au 3 boulevard Georges Clémenceau – 13170 Marignane, dont les bailleurs sont propriétaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les associés souhaitent procéder à une modification de l'objet social de la société afin d'y intégrer une activité de maçonnerie générale.

En conséquence **l'article 2 – Objet** des statuts modifié est désormais rédigé comme suit :

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

• *Tous travaux de maçonnerie générale, construction ou rénovation, gros œuvre et second œuvre ; et à titre accessoire tous travaux de carrelage, de plâtrerie, de plaquiste et la réalisation de tous travaux d'isolation (intérieur/extérieur) phonique et/ou thermique, d'aménagement intérieur, ainsi que l'activité de commerce de matériels, de produits et accessoires liés aux activités citées et aux activités connexes et complémentaires se rapportant à cet objet ;*

• *Plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

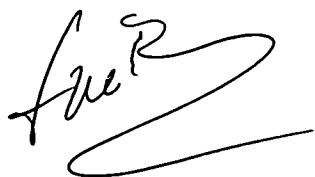
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés de la Société et le Gérant de la Société.

Monsieur Jérémy FREITAS
Associé et Co-Gérant de la Société



Monsieur Anthony FREITAS
Associé et Co-Gérant de la Société

